



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 120736

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le vif mécontentement exprimé par les conducteurs de deux-roues motorisés lors des différentes manifestations qui ont eu lieu partout en France au cours de l'année 2011. En effet, la fédération des motards en colère, et plus particulièrement son antenne de l'Aube, dénonce une politique sécuritaire "exclusivement répressive", et demande que des moyens plus importants soient mis en oeuvre dans les domaines de la prévention (rails de sécurité, réfection des routes) et de la formation pour lutter contre la mortalité routière. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer quelles réponses il entend donner aux attentes légitimes des utilisateurs de deux roues.

Texte de la réponse

Les usagers de deux roues motorisés représentent moins de 2 % du trafic mais environ un quart des tués sur la route. Face à ce terrible constat, le gouvernement a mis en place dès 2009 une large concertation au cours de laquelle la Fédération Française des Motards en Colère a pu largement s'exprimer. Ainsi, à l'issue de ces travaux, une formation de 7 heures, obligatoire, a été mise en place et rendue obligatoire le 1er janvier 2011 pour les titulaires du seul permis B souhaitant conduire une motocyclette légère ou un tricycle à moteur de la catégorie L5e. Concernant le permis A, la FFMC a participé à la concertation menée par les services de l'Etat sur la transposition en droit français de la 3e directive européenne qui entrera en vigueur le 19 j anvier 2013. S'agissant des infrastructures, la concertation a abouti notamment à la réalisation d'un guide de recommandations à l'usage des gestionnaires de voirie, pour une meilleure prise en compte des usagers de deux roues motorisés. Cette publication a ffait l'objet d'un accueil favorable des associations d'usagers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120736

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11269

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3547